

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°15 - publié le 15 novembre 2023





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion électronique du 13 / 11 / 2023

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Excusée : LAULAGNET Roselyne,

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers modifiés sont mis en ligne merci d'en tenir compte pour les plateaux du 11 novembre.

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Prochains plateaux : Samedi 18 novembre 2023.





U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les calendriers modifiés sont mis en ligne merci d'en tenir compte pour les plateaux du 11 novembre .

Chaque club doit se présenter sur les plateaux avec uniquement le nombre d'équipes engagées de manière officielle.

Merci de respecter le déroulement d'un plateau type présenté lors des journées d'accueil et d'envoyer la fiche bilan plateau à l'issue de son déroulement.

Les demandes de modifications d'horaires des plateaux doivent se faire sur la boîte officielle des clubs et doivent avoir l'accord de l'ensemble des participants.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.

Pour les plateaux du 21 octobre manque le retour des clubs de CHAVANAY, AS DOLON, OL VALENCE , FC PLATEAU ARDECHOIS, FC BOURG LES VALENCE, AS VALENSOLLES, US PONT LA ROCHE, FC BREN, US PEYRINS, FC GOUBETOIS, A. FOOT CEVEN, A. Sud ARDECHE, FC ST DIDIER SOUS AUBENAS , US VALS LES BAINS, AS PIERRELATTE, US MONTILIENNE, CO DONZERE.

Prochains plateaux : Samedi 18 novembre 2023.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

CALENDRIERS :

Afin de garantir une stabilité des organisations des plateaux U11 affichées en ce début de saison, les demandes de clubs intervenues au-delà de la date des engagements (09/09/2023), feront l'objet d'un traitement pour intégration au calendrier à compter des plateaux du 11/11/2023.

Les calendriers modifiés seront en ligne sur le site internet du District, dans les meilleurs délais.

NOTA : Lorsqu'un club est dans l'incapacité d'être support d'un plateau, alors il s'organisera pour trouver un terrain de repli parmi les clubs participants attendus. Le club positionné en Visiteur 1 sera sollicité dans un premier temps. La Commission des Jeunes du District sera informée du changement.





Intégration nouvelles équipes :

Niveau BOURGEONS :

Poule B : VALLIS AUREA FOOT 4,

Poule E2 : GENISSIEUX AS 3,

Poule H : FC BAUME BOUCHET MONTSEGUR 2,

Poule J : AS SUD ARDECHE 6,

Prochains plateaux : Samedi 18/11/2023

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES-ANDRE:

Les plateaux non joués le 04/11/2023 sont programmés le samedi 25/11/2023.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

Utilisation FMI : Nous rappelons que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée revêt un caractère obligatoire. Aussi nous invitons les clubs à vérifier que chacune des équipes en présence possède un utilisateur FMI associé.

IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.

U15 Brassage :

Pour la deuxième phase de la compétition, mise en place des niveaux D3, D4 et D5, les clubs seront affectés comme suit, conformément aux Règlements sportifs spécifiques Championnat U15, article 3.2.1 (page 113 du guide pratique en ligne) :

2ème phase :

D3 : 2 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 20 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3.

Ici il s'agira des équipes finissant à la première place de chacune des 11 poules, et des 9 meilleurs deuxièmes.

D4 : 2 poules de 10 équipes. Les 20 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4.

Ici il s'agira des 2 deuxièmes n'accédant pas à la D2, des 11 troisièmes des poules de brassage, et des 7 meilleures quatrièmes des 11 poules.





D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5.

RENCONTRES EN RETARD :

U15D2 Poule B : US MONTELMAR 2 -US DROME PROVENCE du 12/11/2023 reporté au 28/01/24.

U15 Brassage Poule A : ST ALBAN D'AY – OL SALAISE RHODIA 3 du 05/11/23 reporté au 02/12/23.

U15 Brassage Poule G : US BEAUFORT – BBRM ALIXAN du 05/11/23 reporté au 03/12/23.
US MONTMEYRAN – ACE FC 2 du 12/11/23 au 03/12/23.

U15 Brassage Poule H : USVJ / FCV 3 – MONTELIER US 2 du 05/11/23 reporté au 03/12/23.

U15 Brassage Poule I : ES CHOMERAC – FC MONTELMAR 2 du 12/11/23 reporté au 03/12/23.

U15 Brassage Poule J : US ST JUST ST MARCEL – PIERRELATTE 2 du 05/11/23 reporté au 03/12/23.
FC TRICASTIN – FC ST RESTITUT du 05/11/23 reporté au 03/12/23.

U15 Brassage Poule K : US VALS – FC VALLON du 11/11/23 reporté au 03/12/23.
JEUNES VINEZAC – ENT ASSAF ST DIDIER 4 du 11/11/23 reporté au 03/12/23.

U15 Coupe JP QUINTIN Tour 2 :

ES BEAUMONTELEGER – USVJ FCV le 28/01/24.
ENT ASSAF ST DIDIER 2 – HOSTUN le 28/01/24.

U15 Coupe Gilbert PESTRE Tour 2 :

FC PLATEAU ARDECHOIS – US 2 VALLONS du 22/10/23 reporté au 02/12/23.
JS LIVRON 2 – USVJ FCV 2 du 22/10/23 reporté au 03/12/23.
ES CHOMERAC 2 – US PONT LA ROCHE du 22/10/23 reporté au 03/12/23.
ENT VALLEE GALAURE 2 – AS DOLON du 22/10/23 reporté au 03/12/23.
FC VALLON – OL RUOMS du 22/10/23 reporté au 21/01/24.
FC ST RESTITUT – ENT ASSAF ST DIDIER 3 du 22/10/23 reporté au 21/01/24.
OL CENTRE ARDECHE 2 – US ST JUST SM du 22/10/23 reporté au 21/01/24.

Coupe Gilbert PESTRE :

Compte tenu des reports enregistrés à l'occasion du weekend des 21 et 22 octobre 2023, pour le 2^e Tour de cette coupe, le calendrier s'établit comme suit :

- 03/12/2023 : Tour de cadrage + Matches 2^e Tour non joués des 21 et 22/10/2023.
- 12/12/2023 : Tirage 16^e finales.
- 28/01/2024 : 1/16^e finales + éventuels matchs en retard cadrage.
- 18/02/2024 : 1/8^e finales + éventuels matchs en retard 1/16^e.
- 03/03/2024 : Eventuels matchs en retard 1/8^e.





U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Coupe GAMBARDELLA : Félicitations à notre seule équipe encore en lice U.MONTE LIMAR.S, qualifiée au dépend de l'ASVEL VILLEURBANNE, pour le 6^{ème} tour.

Coupe Vivier BOUDRIER : Le 3^{ème} tour (cadrage) est programmé le 09 décembre 2023.

Le 16^{ème} de finale de la coupe est programmé le 27/01/2024 tirage le 12/12/23.

Le 2^{ème} tour (21/10) n'est toujours terminé.

Rencontres restent à jouer le 09 décembre 2023 :

ENT BASSES COLLINES 2 / RHONE CRUSSOL 07 2

FC PLATEAU ARDECHOIS / AS ST MARCELLOISE 1

Rencontres qui se joueront le 20 janvier 2024 :

BEAUMONTELEGER / ECA-ACE

USVJ - FCV 3 / ASF PIERRELATTE 1

US ST JUST ST MARCEL / FC VALLON PONT D'ARC

Elles devront obligatoirement se jouer sous peine de l'application de l'Art. 72 des règlements sportifs du District.

Le 3^{ème} tour (cadrage) est programmé le 09 décembre :

BOURG LES VALENCE FC 1 / FC ANNONAY 1

Rencontre qui se jouera le 20 janvier 2024 :

ENT BASSES COLLINES 2 ou RCF 07 3 / FC MUZOLAI

Rencontres qui se joueront le 27 janvier 2024

US PORTES HTES CEVENNES / ST JUST ST MARC ou FC VALLON

USVJ-FCV 3 ou ASF PIERRELATTE 1 / US MONTE LIER 1.

Reprogrammation rencontres non jouées :

En U17 D1 : US DAVEZIEUX / FC RHONE VALLEE est reporté au 27/01/24

En U17 D2 – Poule A : FC HAUTERIVES / FC MUZOLAI est reporté au 27/01/24

OL CENTRE ARDECHE / ASF PIERRELATTE est reporté au 17/02/24





En U17 Brassage : ES BEAUMONTELEGER / USVJ-FCV 3 est reporté au 09/12/23
USPHC 1 / FC VALLON PONT D'ARC est reporté au 09/12/23
ST CYR FCF / FC MUZOLAIS 2 est reporté au 09/12/23
CO CHATEAUNEUF DU RHONE / JS LIVRON est reporté au 09/12/23
F.A MELAS LE TEIL / DIOIS FC 2 est reporté au 09/12/23
US ST JUST ST MARCEL / ASF PIERRELATTE 2 est reporté au 09/12/23
RHONE CRUSSOL FOOT 07 3 / ENT.S. CHOMERAC est reporté au 20/01/24

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

Reprogrammation rencontres non jouées :

En U20 D1 – ES BOULIEU LES ANNONAY / ASF PIERRELATTE est reportée au 20/01/24

En U20 D2 – ES CHOMERAC / US 2 VALLONS est reporté au 20/01/24

US PORTES HTES CEVENNES / FC EYRIEUX EMBROYE est reporté au 27/01/24

FC HAUTERIVES / FC VALENCE est reporté au 27/01/24

Toutes ces rencontres devront être jouées sous peine de l'application de l'article 72 des règlements sportifs du District.



COMMISSION FÉMININE

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du 6 novembre 2023

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL et Michel PEYROUZE.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.





CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11 et 3 U10.
Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.
Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

CHAMPIONNAT U18 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.
Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche matin 10h.

Match n°27260999 opposant Pierrelatte à Tain Tournon reprogrammé le dimanche 26 novembre à 10h.

Match n°27260997 opposant Salaise Rhodia à FC540 reprogrammé le samedi 25 novembre à 15h

Match n°26271001 opposant Cornas à Meyse reprogrammé le samedi 25 novembre à 11h

Le calendrier pour la phase 1 du mini championnat à 8 est en ligne.

Si des clubs sont intéressés pour intégrer ce mini-championnat de pratique à 8 en phase 2, merci de bien vouloir adresser un mail à la commission féminine.





FOOT LOISIRS SENIORS F – LES RENCONTRES

Responsable

Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les engagements sur footclubs sont ouverts.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire. Prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI.

Dans ce cas, la feuille de match papier doit être remplie avant la rencontre et envoyée par mail à la commission féminine avant le lundi midi.

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyer à la [personne de permanence](#) et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

Merci de bien vouloir noter des maintenant les dates des journées événementielles féminines : 1^{er} octobre, 25 novembre, 05 janvier (futsal), 13 avril et 1^{er} juin. Toutes les infos seront en ligne en temps voulu.



COMMISSION TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°02

Réunion du 14/11/2023

Présidence : ZAVADA Richard

Présents : PLAN Joël, VILLAND Jean-François, DELORME Bernard

Glossaire :

- CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
- CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
- CDTIS : Commission District des Terrains et Installations Sportives
- AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
- PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
- SYN : terrain synthétique
- PN : pelouse naturelle

COURRIER RECU DE LA FEDERATION- CFTIS

NOTIFICATION

VALENCE - STADE CHAMBERLIERE(Stade Passelegue 1) - **NNI 263620201** Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/12/2023. La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN ainsi que des documents transmis : - Arrêté d'Ouverture au Public du 18/01/2023. - Tests in situ du 04/03/2021. - Rapports de visites du 26/09/2023 et du 12/10/2023 effectués par M. Richard ZAVADA, membre C.D.T.I.S. Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date mise à disposition : 01/12/2013 + 10 ans). Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, **la C.F.T.I.S. prononce unclassement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/06/2024.**

CFTIS du 24 octobre 2023

COURRIER RECU DE LA LIGUE- CRTIS

CLASSEMENT DES TERRAINS

➤ Classement initial en gazon naturel T6 PN

COLOMBIER LE JEUNE Stade des VIGNES NNI N° 070680101. Cette installation, non clôturée, était classée T7PN, à l'échéance du 19/11/2022. La commission a donné un avis favorable installation pour un niveau 6PN, le 30/03/2022 et un avis favorable éclairage, le 15/03/2022. La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, le 26/07/2023, du rapport de visite de Monsieur Bernard DELORME, Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, du 19/07/2023 et de l'attestation de capacité du 26/07/2023. Au regard de éléments transmis, **la CRTIS de la LAuRA FOOT classe l'installation au niveau T6PN, à l'échéance du 21/09/2023.** *CRTIS du 21 septembre 2023.*





SAILLANS Stade CHAPELAINS NNI N° 262890101. Cette installation, non clôturée, existante, n'a jamais été classée, avec visite de la CDTIS. La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, le 27/07/2023, du rapport de visite de MM Richard ZAVADA et Joël PLAN, Président et Membre de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, du 25/07/2023 et de l'AOP du 25/07/2023. Afin de respecter les zones de sécurité, l'aire de jeu a été réduite, conformément à la circulaire 33. La commission acte une non-conformité sur les hauteurs des buts à 11 (règlement 2.44m +/- 0.01m). La commission rappelle que l'abri délégué, non fixé, devra être retiré. Au regard de éléments transmis, sous réserve de lever la non-conformité mineure sur les hauteurs de but à 11 avant le 1/12/2023, **la CRTIS de la LAURA FOOT classe l'installation au niveau T6PN, à l'échéance du 21/09/2033. CRTIS du 21 septembre 2023.**

➤ **Classement initial en gazon naturel T7 PN**

CHAMPAGNE Stade ABREUVOIR-2 NNI N° 070510102. Cette installation, non clôturée, n'a jamais été classée. La commission a donné un avis favorable installation pour un niveau T7PN, le 12/05/2022. La commission prend connaissance de la demande de classement, de la mairie, le 07/09/2023, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, du 06/09/2023. Au regard de éléments transmis, **la CRTIS de la LAURA FOOT classe l'installation au niveau T7PN, à l'échéance du 21/09/2033. CRTIS du 21 septembre 2023.**

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

• **ROIFFIEUX - Stade de la Garde 2 - NNI N° 71970102.** Cet éclairage était classé E7 jusqu'au 16/09/2023. La Commission prend connaissance des documents transmis : - La demande de classement d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/09/2023. - Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 06/09/2023. ➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 130 lux. ➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,32. ➤ U2h (EhMin/ EhMoy) : 0,5. Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. **La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'à l'échéance du 21/09/2027. CRTIS du 21 septembre 2023.**

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

ECLAIRAGE, INITIAL

• **E6-LED**

CLERIEUX - STADE LEOPOLD MARTIN - NNI 260960101 Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/11/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Joël PLAN et Richard ZAVADA, le 24/10/2023, membres du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 164 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.49. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.70.





VILLENEUVE DE BERG - C C De Berg Et Coiron - STADE RENE DUCHARME- NNI 73410101. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/10/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 16/10/2023, président de la CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 162 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.57. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.79.

ECLAIRAGE, confirmation

• E6-IODE

PUY SAINT MARTIN - STADE MAX NOYER- NNI 262580101. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/11/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Joël PLAN et Richard ZAVADA, le 10/11/2023, membres du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 134 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.42. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.70.

TOURNON SUR RHONE - Stade COMPLEXE SPORTIF LEON SAUSSET 3- NNI 73240103. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 25/09/2023, Président de la CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 147 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.41. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.64.

CHATUZANGE LE GOUBET - Stade Municipal1- NNI 260880101. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/10/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 03/10/2023, Président de la CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 165 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.59. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.78.

PONT DE L'ISERE - COMPLEXE SPORTIF ANDRE DESPESE 1 - NNI 262500101. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/11/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA et Joël PLAN, le 07/11/2023, Président de la CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 139 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.40. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.69.

CHATEAUNEUF SUR ISERE - COMPLEXE SPORTIF BRIGNON - NNI 260840101. (Terrain en pelouse naturel). Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/10/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 12/10/2023, Président de la CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 129 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.41. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.60.

VALENCE - PLAINE DE JEUX BRIFFAUT 1 - NNI 263620601. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 09/11/2023, Président de la CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 152 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.45. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.62





ECLAIRAGE, changement de niveau E7

CHATEAUNEUF SUR ISERE - COMPLEXE SPORTIF BRIGNON - NNI 260840102. (Terrain synthétique). Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 19/10/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 12/10/2023, Président de la CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 116 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.39. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.64.

ECLAIRAGE, confirmation

- E7-LED

ROIFFIEUX - STADE DE LA GARDE 2- NNI 71970102. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/09/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Richard ZAVADA, le 06/09/2023, Président de la CDTIS du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 130 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.32. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.50.

- E7-IODE

VILLEVOCANCE - STADE PRESPELOUX- NNI 73420101. Demande de classement signée par le propriétaire de l'installation en date du 02/11/2023 et des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Jean-François VILLAND, le 31/10/2023, membre du district de DROME ARDECHE, Mesures IN SITU Eclairage horizontal moyen : 144 lux. U1h (Eh Min/Eh Max) : 0.32. U2h (Eh Min/Eh Moy) : 0.52.

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS TERRAINS

INSTALLATION EQUIPÉE D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

INITIAL

➤ T5SYN

VILLENEUVE DE BERG – Communauté Communes De Berg Et Coiron - STADE RENE DUCHARME- NNI 73410101. Cette installation, clôturée, est classée T5PN, à l'échéance du 29/10/2030. La commission acte la mise à disposition d'un revêtement synthétique neuf, sans remplissage, avec une mise à disposition le 15/09/2023 (API 22/06/2023). La commission prend connaissance de la demande de classement initial, de la communauté de communes, le 18/10/2023, du rapport de visite de Mr Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 16/10/2023 et de l'AOP du 18/10/2023.





CONFIRMATION

➤ T5SYN

CREST Stade JOHAN HAMEL NNI N° 261080101. Cette installation, clôturée, est classée T5SY, à l'échéance du 09/12/2028. La commission acte la mise à disposition d'un revêtement synthétique neuf, sans remplissage, avec une mise à disposition le 04/07/2023 (API 20/10/2022). La commission prend connaissance de la demande de classement initial, de la communauté de communes, le 24/10/2023, du rapport de visite de Mr Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 12/10/2023, des tests IN SITU du 06/07/2023 et de l'AOP du 5/11/2018.

➤ T4SYN

PONT DE L'ISERE Stade ANDRE DEPESE-1 NNI N° 262500101. Cette installation, clôturée, est classée T4SYN, à l'échéance du 10/12/2023. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 08/11/2023, du rapport de visite de Mr Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 7/11/2023, des tests IN SITU du 29/09/2023 et de l'AOP du 6/11/2023. Au regard de éléments transmis, la CRTIS de la LAURA FOOT confirme le classement de l'installation au niveau T4SYN, à l'échéance du 10/12/2023.

➤ T3SYN

VALENCE - STADE CHAMBERLIERE 1 -(PASSELEGUE1)- NNI 263620201. Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/12/2023. La commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN ainsi que des documents transmis : - Arrêté d'Ouverture au Public du 18/01/2023. - Tests in situ du 04/03/2021. - Rapports de visites du 26/09/2023 et du 12/10/2023 effectués par M. Richard ZAVADA.

INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

CONFIRMATION

➤ T5 PN

CLERIEUX STADE MUNICIPAL NNI° 260960101. L'installation, clôturée, était classée au niveau T5PN, à l'échéance du 07/07/2023. Un avis préalable installation a été donné, le 13/07/2023, pour la mise en place d'un arrosage et pour la finalisation de la Main courante. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, le 06/11/2023, du rapport de visite de Monsieur Richard ZAVADA, Président de la CDTIS du district de Drôme Ardèche, le 24/10/2023 et de l'attestation de capacité.





➤ CHANGEMENT DE NIVEAU

SATILLIEU - STADE JEAN KERLIDOU - NNI 73090101. Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 24/10/2023. La commission prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement et des documents transmis : - Attestation Administrative de Capacité du 24/10/2023, 299 personnes.

(14) Eclairages, facturation au Club de : AV.S. ROIFFIEUX, R.C. TOURNON TAIN, U.S. CHANAS SABLONS SERRIERES*, F.C. GOUBETOIS, FC CHEYLARIS*, C.OM. CHATEAUNEVOIS (2), A.S. BERG HELVIE, FC CLERIEUX ST BARDOUX, A.S. CANCOISEVILLEVOCANCE, J.S. LIVRONNAISE*, U.S de PONT de la ROCHE, OLYMPIQUE DE VALENCE, FC LA VALDAINE.

(*) Les installations des clubs de U.S CHANAS, FC CHEYLARIS et JS LIVRON sont non classés car non conformes.

(6) Installations, facturation au Club de : ENTENTE CREST AOUSTE, A.S. BERG HELVIE, OLYMPIQUE DE VALENCE, U.S. DU VAL D'AY, FC CLERIEUX ST BARDOUX, U.S. PONT de la ROCHE. 6 facturations

Les documents sont en ligne en rubrique « Documents/Documents/**DOCUMENTS TERRAINS ET INFRASTRUCTURES** »

INFORMATION COUPE DE FRANCE 2023-2024 - RECTIFICATIF

Pour la saison 2023-2024, Conformément aux règlements FFF, organisateur de la Coupe de France, on peut jouer le **1^{er} et le 2^e tour de la Coupe de France sur un terrain classé T7, et du 3^e tour au 6^e tour sur un terrain classé T5.**

TERRAINS SYNTHETIQUES

Les mesures de performance sportives et de sécurité (test in situ) sont réalisées dès la mise en service du terrain synthétique et au plus tard dans les six mois. Ces mesures doivent ensuite être effectuées avant la date anniversaire, tous les 5 ans pour un synthétique sans remplissage et tous les 10 ans pour un synthétique avec charge.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT-QUENTIN-FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE





RAPPELS

Sécurité, on ne peut jouer une compétition officielle (Seniors, Jeunes, Féminines, Vétérans), organisé par le District Drôme Ardèche de Football que sur des terrains et des éclairages classés. La responsabilité de la Collectivité et du Président est engagée en cas d'accident.

Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité tous les 2 ans. La responsabilité de la Mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

Sur l'article 3.9.1.1 de la FFF en date du 1 juillet 2021, les buts à 11 doivent être fixés au sol dans des fourreaux. Toutes les autres fixations sont non conformes, (scellés dans le béton, pose au sol ou autres ancrages divers).

Installations sportives,

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021), la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62).

Zone de sécurité, pour les installations sportives une surface 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.

Informations Fédérales, lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir l'étude Photométrique d'éclairage.

Durée de validité du classement d'un éclairage, contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôle des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources à LED. 24 mois E5 et E7 « sources classiques ». • Allongée à 48 mois E5 à E7 avec des LED. Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Pour la saison 2023-2024, le relevé de lux, initial ou confirmation sera facturé 52,30 euros pour les Clubs en District.

Pour la saison 2023-2024, le classement d'une installation, initial ou confirmation sera facturé 75 euros pour les Clubs en District.

Pour la saison 2023-2024, le classement d'un gymnase ou d'un complexe sportif, (Futsal), initial ou confirmation sera facturé 75 euros aux collectivités.

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches « Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident., l'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peut être suffisante.





Pour vos questions concernant les terrains, les installations sportives et les éclairages, prendre contact avec M. Richard ZAVADA, mobile : 06.81.63.37.93 ou M. Joël PLAN mobile : 06.88.75.50.06 ou par courriel à : terrains@drome-ardeche.fff.fr

RESPONSABLES SECTEURS :

Les délégués de terrain :

- **Secteur Ardèche Nord** : Jean-François VILLAND
- **Secteur Drôme Nord** : Bernard DELORME
- **Secteurs Centre Ardèche/Centre Drôme** : Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- **Secteur Drôme Sud** : Joël PLAN
- **Secteur Ardèche Sud** : Richard ZAVADA

La commission recherche un bénévole pour compléter son équipe, secteur centre (Valence).
Prochaine réunion de la Commission le **mardi 12 décembre 2023 à 14 h00**.

Le Président
R. ZAVADA

Le Secrétaire
J. PLAN





COMMISSION DES FINANCES

PROCÈS-VERBAL N°02

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE NUMERO 2

Votre deuxième relevé de compte électronique de la saison 2023/2024 se trouve à votre disposition par le menu ORGANISATION, Etat du compte de FOOTCLUBS.

DEMANDER UN ACCES A FOOTCLUBS

Si vous n'avez pas accès à FOOTCLUBS, le super administrateur en passant par portail club ou correspondant Footclubs du club pourra faire une demande d'ouverture supplémentaire à l'accès à FOOTCLUBS. (voir à la fin du PV, comment créer un compte PORTAILCLUBS).

Le super administrateur ou correspondant foot clubs est la personne qui a les droits pour le club de déclarer d'autres utilisateurs de les supprimer ou de modifier leur profil :

Ouvrir l'application FOOTCLUBS à partir du menu *Organisation*, cliquer sur *Utilisateurs FOOTCLUBS*, créer un compte à l'aide du bouton *Créer un nouvel utilisateur*.

Une fois le compte créé, cliquer sur son nom, et créer le type de profil (organisation, ompétitions...licences,...selon les besoins nécessaires de l'application Footclubs pour le nouvel utilisateur).

RELEVÉ DE COMPTE ELECTRONIQUE DU 10 NOVEMBRE 2023 DISPONIBLE PAR FOOTCLUBS

- En cliquant sur le suivi, vous obtiendrez le solde des différentes opérations du relevé du 10 novembre 2023 (montant dû, règlements, correction, ...), depuis la date du dernier relevé.
- Cliquer sur le montant pour prendre connaissance du détail des écritures de ce relevé.
- Vous avez la possibilité d'imprimer votre relevé de compte, par le menu Edition et Extraction, cliquer sur dernier relevé et sélectionner avec la petite flèche (après compte) : DISTRICT DROME-ARDECHE, puis valider. Ensuite cliquer sur l'icône « travaux demandés » situé sur la ligne du point d'interrogation d'aide (au-dessus de menu) pour récupérer votre édition.
- En cliquant sur solde en comptabilité vous avez accès au détail de vos écritures des amendes ou sanctions en cliquant sur les liens soulignés dans la colonne référence. (Accès au match, détail de l'écriture...), des écritures enregistrées après la date du dernier relevé.





MODE DE PAIEMENT : PAR CHEQUE

Nous rappelons **aux clubs débiteurs ci-après** qui règlent par chèque d'indiquer le numéro d'affiliation du club au dos du chèque ou d'éditer le coupon détachable par le menu édition extraction de Footclubs accompagné du paiement pour **le 30 Novembre 2023 dernier délai**, les clubs qui rencontrent des difficultés temporaires sont invités à nous contacter pour le 17 Novembre 2023 par mail à l'adresse suivante comptabilite@drome-ardeche.fff.fr, afin de convenir d'une échéance.

- AUBENAS FC,
- MAUVES RC,
- FOOTBALL CLUB MAHORAIS DROME-ARDECHE,
- FOOTBALL CLUB RAMBERTOIS,
- CLUB DES JEUNES DE SAILLANS,
- VALENCE FC,
- ASSOCIATION FUTSAL FEMININ VALENCE,
- VALENCE FUTSAL 26,
- ACADEMIE DE FOOT DE YACOUB,

91 % des clubs du District ont adhéré au mode de règlement « par prélèvement » auprès des services du District ou de la Ligue et sont entièrement satisfaits de cette démarche.

- Nous rappelons que les clubs nommés ci-dessus, ont toujours la possibilité de retourner la demande de prélèvement à télécharger sur notre site drome-ardeche.fff.fr, rubrique document, puis cliquer sur documents clubs, « Mandat de prélèvement sepa », la demande de prélèvement sera accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à retourner par mail à comptabilite@drome-ardeche.fff.fr

MODE DE PAIEMENT : PAR PRELEVEMENT

Le prélèvement aura lieu le 30 novembre 2023 nous vous remercions de bien vouloir **provisionner votre compte pour cette date**.

Si toutefois votre club rencontre des difficultés financières temporaires merci de nous prévenir par mail officiel du club pour le 17 novembre 2023 et de nous proposer une échéance de paiement.

RAPPEL COMMENT CREER MON COMPTE PORTAIL CLUBS POUR VISUALISER VOTRE RELEVÉ DE COMPTE

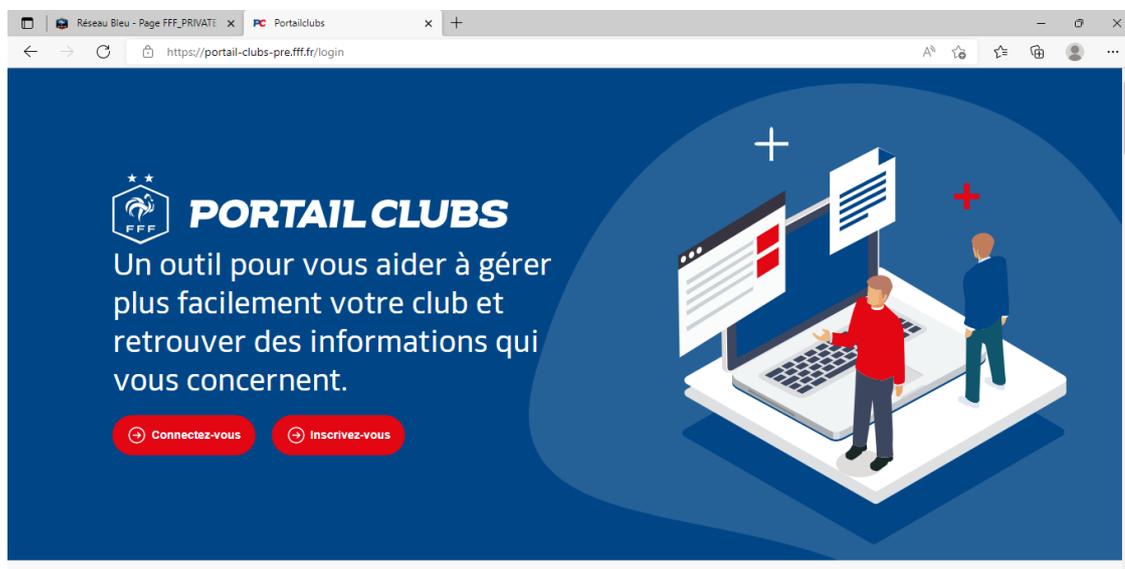
Pour réaliser des pré-inscriptions, *voici les différentes étapes à effectuer pour avoir accès à portailclubs, puis pour inscrire un licencié d'un club à une formation via portailclubs :*

- **Seul un membre du bureau peut créer le compte Portail clubs Le super administrateur est la personne qui donnera les habilitations aux autres membres du club.**





- **ETAPE 1 :** Vous rendre sur <https://portailclubs.fff.fr> et cliquer sur connecter vous.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

CONNEXION Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF ADRESSE MAIL <input type="text"/> MOT DE PASSE <input type="password"/> SE CONNECTER Mot de passe oublié ?	CRÉER UN COMPTE FFF Vous n'avez pas de compte FFF ? Créez-vous un Compte FFF dès maintenant pour pouvoir profiter de l'ensemble des services digitaux de la Fédération Française de Football (Billetterie, FFFtv, Club des Supporters, My Coach by FFF, Portail des Officiels, Application Joueurs, Apoll Football Amateur, etc.) S'INSCRIRE
---	---

- Si vous n'avez pas de compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez en créer un directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie droite de l'écran) puis utiliser ce compte pour vous connecter
 - o Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur
- Si vous avez un compte SSO / Mon compte FFF, vous pouvez vous connecter directement en vous rendant sur <https://portailclubs.fff.fr>. (partie gauche de l'écran)
 - o Vous rentrerez alors dans le processus de sélection du/des clubs sur lequel vous souhaitez devenir administrateur

Une fois la demande effectuée en tant qu'administrateur du club (l'inscription, pour le moment, n'est pas possible pour les personnes n'ayant pas ce profil), la FFF validera votre compte et vous pourrez accéder à Portailclubs.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N°14

RAPPEL A TOUS LES CORRESPONDANTS ET SECRETAIRES DE CLUBS

La Commission Départementale en Arbitrage rappelle à tous les clubs, que lorsque vous avez une rencontre qui est modifiée (changement de lieu, d'heure, de jour, arrêtés municipaux...) vous devez **IMPERATIVEMENT avertir PAR TELEPHONE et de vive voix, le ou les arbitres concernés.**

Les coordonnées des arbitres ont été envoyées sur les boîtes mails officielles des clubs en début de saison et elles sont remises à jour et renvoyées fréquemment.

Pour les arbitres qui se sont déplaceront inutilement, leurs notes de frais de déplacement seront imputées sur le compte compte.

De plus lorsque vous avez un Arrêté Municipal merci de bien le mettre en copie à la Commission des arbitres

RAPPEL DE LA FINALISATION DE LA FMI

Nous avons constaté que trop de laisser-aller lors de la finalisation de la FMI avant sa clôture chez certains de nos arbitres jeunes et adultes.

- L'INVERSEMENT DE SCORE
- ERREUR LORS DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES OU CELLES-CI NON MARQUEES
- LES REMPLACEMENTS NON-MARQUES

Il est rappelé à tous les arbitres, que vous devez prendre tout votre temps pour finaliser la FMI, puis de bien faire valider aux deux capitaines ou deux Éducateurs chez les jeunes, l'historique complet des faits de la rencontre, surtout les remplacements avant de leur faire signer et de clôturer.

La saisie des remplacements est OBLIGATOIRE sur la feuille de match, qu'elle soit Informatisée ou sur papier. Elle peut avoir de lourdes conséquences en cas de négligence de l'arbitre.

Tout manquement à ces directives entraînera l'application du règlement intérieur.

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 18 & 19 /11/2023

- **BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).**

Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

A L'ATTENTION DES CLUBS SENIORS D5

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle que lorsqu'il y a un arbitre officiel qui est désigné, c'est au club recevant de le régler, même si le club visiteur l'a demandé.

Merci d'en prendre note.





REUNION TECHNIQUE ARBITRAGE - A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la dernière réunion technique aura lieu le samedi 25 novembre 2023 à GUILHERAND-GRANGES - Siège du District (de 09h30 à 12h00).

Même si la présence à cette réunion d'ordre technique est facultative, la commission départementale de l'arbitrage encourage tous les arbitres adultes et jeunes à y participer. Bien entendu, tous les arbitres stagiaires adultes et jeunes formés en août et octobre 2023 peuvent assister à cette dernière réunion en fonction de leurs disponibilités.

Ordre du jour :

- Informations générales
- Correction interactive du questionnaire vidéo
- Présentation des vidéos relatives aux modifications aux lois du jeu
- Retour d'expérience (questions et/ou faits de jeu)

Pour toutes les questions arbitrage et/ou faits de jeu (retour d'expérience), il est conseillé d'envoyer un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Conformément au règlement intérieur, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront présents à l'intégralité de l'une de ces 3 réunions techniques se verront attribuer un BONUS de 3 points (arbitres adultes) ou de 0,03 point (jeunes arbitres) sur le classement de fin de saison.

- U13 (garçons et filles) : 2 x 30 minutes avec une pause coaching de 2 minutes maximum à la 15ème minute et 45ème minute de jeu.
- U11 (garçons et filles) : 2 matches de 25 minutes
- U9 (garçons et filles) : 4 matches de 10 minutes + un atelier technique de 10 minutes
- U7 (garçons et filles) : 4 matches de 10 minutes + un atelier technique de 10 minutes

Bien entendu, toutes les rencontres (football à 11 et à effectif réduit) se déroulent SANS PROLONGATIONS à l'exception de la Finale de la Coupe Xavier BOUVIER et René GIRAUD.

NOUVELLE NOTE DE FRAIS

Nous vous informons qu'une nouvelle note de frais est mise à votre disposition sur le site du District, rubrique "Arbitrage/Documents". Merci de bien vouloir télécharger le document.

COUPES U15 – U17 – RENE GIRAUD – XAVIER BOUVIER

Comme il a été annoncé lors de l'Assemblée Générale des 02 & 09 septembre dernier, nous vous rappelons qu'il n'y a pas de prolongations et en cas d'égalité. Il faut appliquer directement la séance de tirs aux buts. **5 tirs pour chaque équipe** et si encore égalité, c'est la **MORT SUBITE**.





TEST VIDEO SUR LES LOIS DU JEU

A titre exceptionnel, la Commission Départementale de l'Arbitrage a planifié une dernière date pour les arbitres adultes et jeunes qui n'ont pas effectué le test vidéo lors des deux assemblées générales de début de saison et des deux soirées prévues à cet effet.

Samedi 25 novembre 2023 au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES (début du test vidéo à 8h45 précises).

En cas de retard, absence et/ou excuse, la note de 0/10 sera attribuée aux arbitres concernés.

Cet avis tient lieu de convocation.

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRENOM	CATEGORIE
BORNIER	INGRID	District 4
BOUKABOUS	NADIR	District 4
DUBUS	JASON	District 4
GRASSI	MATHIEU	District 4
HAMRI	HENNI	District 4
LOUIS	NORMAN	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4
SEGUR	DIMITRI	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
BUTLER	SYLVAIN	District Assistant 2
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
MILHES	NICOLAS	District Assistant 2
AGOSTINO	ANGELO	District JAD
BANCEL	DENIS	District JAD
BUISSON	MATHIEU	District JAD
EYRAUT	RAPHAEL	District JAD
YOUSSOUF	OUMARE	District JAD
YOUSSOUF	ABOU	District JAD



AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

NOVEMBRE 2023

- Samedi 25 novembre : Formation technique des arbitres adultes et jeunes (matinée)

DECEMBRE 2023

- Samedi 2 décembre : Formation continue des arbitres assistants agréés Ligue et District

JANVIER 2024

- Samedi 20 janvier : Formation continue des arbitres classés D1 et D2 (journée)

- Samedi 27 janvier : Dernière séance de rattrapage du test TAISA (matinée)

FORMATION ELITE

Comme indiqué lors des 2 assemblées générales de début de saison, la Commission Départementale de l'Arbitrage vous rappelle qu'une formation relative à la préparation de l'examen Ligue est programmée au siège du District Drôme-Ardèche de Football sur la deuxième partie de saison (avril - mai - juin 2024).

Tous les arbitres qui officient régulièrement en seniors D1-D2 et AA ou en catégories jeunes U17 et/ou U20 peuvent faire acte de candidature en envoyant un mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche@fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A.

Candidatures reçues au 6 octobre 2023:

PHILIBERT Thomas (arbitre central - JAD)
AZCUE Axel (arbitre central - Seniors)
HAVARD Clément (arbitre central - Seniors)
DUBOIS Michaël (arbitre assistant - Seniors)
GALOYAN Arthur (arbitre assistant - Seniors)
CHEVAL Fanny (arbitre central féminines - Seniors)
BADAD Amine (arbitre central - JAD)
VALLON Alexis (arbitre central – JAD)
MARESTIN Pierre (arbitre central – JAD)
VERRECHIA Esteban (arbitre central - JAD)

Pour information, une réunion de présentation de cette formation aura lieu au siège du District Drôme-Ardèche de Football (date à déterminer).





FOOT ENTRPRISES

La CDA cherche à compléter l'effectif pour officier en Foot Entreprises. Ceux qui sont intéressés, en plus de ceux qui ont rempli la fiche individuelle, veuillez adresser votre candidature par courriel à l'adresse de la C.D.A. :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

PORTAIL DES OFFICIELS (NOUVEAUTES)

La C.D.A vous informe que cette saison, vous pourrez retrouver tous les documents nécessaires dans la rubrique "DOCUMENTS".

Merci d'en prendre note.

FORMATIONS INITIALES CANDIDATS ARBITRES JEUNES & ADULTES

JANVIER 2024

GUILHERAND-GRANGES (07)

Séances n°1 à 6 :

- Vendredi 05 janvier 2024 (journée)
- Samedi 06 janvier 2024 (journée)
- Samedi 13 janvier 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Vendredi 19 janvier 2024 (soirée)

FEVRIER 2024

CHATUZANGE LE GOUBET (26)

Séances n°1 à 6 :

- du 19 février 2024 au 22 février 2024 (journée)

Séance n°7 (formalités administratives) :

- Samedi 24 février 2024 (matinée) au **Siège du District**

Pour tout renseignement prendre contact Roland VIALLET – C.T.D.A. soit au 04.75.81.36.43 ou au 06.16.60.01.54 soit par courriel : **rviallet@drome-ardeche.fff.fr**

INFORMATION STATUT DE L'ARBITRAGE (ADRESSE E-MAIL)

Nous vous informons que pour toutes correspondances avec le Statut de l'Arbitrage, vous devez adresser vos messages à : **statutarbitrage@drome-ardeche.fff.fr**

INFORMATION POUR TOUTE ABSENCE

Nous vous rappelons que toute absence, quelque se soit le motif, doit être justifiée par un document qui doit être adressé à la boîte mail de la C.D.A.: **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**

Pour tout manquement, nous appliquerons le règlement intérieur.

CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE - N° DE TELEPHONE - D'ADRESSE MAIL

Pour tous les changements de coordonnées, (mail, téléphone, adresse...), vous devez faire un courriel à l'adresse : **arbitres@drome-ardeche.fff.fr**





COURRIERS DES ARBITRES

- **BENLABIED Yori** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 27/11/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **AIT BTAL** : Courriel nous adressant un certificat de travail justifiant son indisponibilité du week-end des 18 & 19/11/2023. Lu et noté.
- **DY Kellyan** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 22/12/2023. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **SAGNIER Bastien** : Courriel nous informant que son match Seniors D4 du 12/11/2023 n'a pu se jouer pour cause de terrain impraticable. Lu et noté.
- **FRAISSE Sacha** : Courriel nous informant de son indisponibilité le samedi 18/11/2023 pour raison de locomotion. Lu et noté.
- **MONTROT Michaël** : Courriel nous informant de son manque d'information sur la FMI de sa rencontre Seniors D5 du 19/11/2023 Lu et noté
- **AARAB Moumene** : Courriel nous demandant le remboursement de son déplacement de sa rencontre Seniors D5 du 12/11/2023. Lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **ES NORD DRÔME** : Courriel nous informant du changement de lieu de la rencontre U17 du 11/11/2023. Lu et noté.
- **FC PLATEAU ARDECHOIS** : Courriel nous informant du changement de lieu de la rencontre U17 du 11/11/2023. Lu et noté.
- **GF HERMITAGE TOURNON** : Courriel nous informant du changement d'horaire de la rencontre U20 du 11/11/2023. Lu et noté.
- **FC MONTELIMAR** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant toutes rencontres les 11 & 12/11/2023. Lu et noté.
- **ES CHOMERAC** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant toutes rencontres les 11 & 12/11/2023. Lu et noté.
- **CO DONZERE** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant toutes rencontres les 11 & 12/11/2023. Lu et noté.
- **US ST JUST ST MARCEL** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant toutes rencontres les 11 & 12/11/2023. Lu et noté.





- **FC MONTE LIMAR** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant toutes rencontres les 11 & 12/11/2023. Lu et noté.
- **SC MELAS LE TEIL**: Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant toutes rencontres les 11 & 12/11/2023. Lu et noté.
- **CO CHATEAUNEUF DU RHÔNE** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant toutes rencontres les 11 & 12/11/2023. Lu et noté.
- **US MONTE LIMAR** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant toutes rencontres les 11 & 12/11/2023. Lu et noté.
- **O ST MONTAN** : Courriel nous nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D5 du 12/11/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **US VALLEE JABRON** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant toutes rencontres du 12/11/2023. Lu et noté.
- **FC MONTE LIMAR** : Courriel nous informant du changement de lieu de la rencontre U17 D1 du 18/11/2023. Lu et noté.
- **FC MONTE LIMAR** : Courriel nous informant du changement de lieu et d'horaire de la rencontre U20 D1 du 18/11/2023. Lu et noté.
- **FC HAUTERIVES GRAND SERRE** : Courriel nous adressant leurs félicitations à l'arbitre de la rencontre Seniors D2 du 12/11/2023. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons à l'intéressé.
- **SC BOURGUESAN** : Courriel nous adressant un Arrêté Municipal interdisant toutes rencontres le 12/11/2023. Lu et noté.
- **ES BASSES COLLINES** : Courriel nous informant du changement d'horaire de la rencontre U17 D2 du 18/11/2023. Lu et noté.
- **FC TURQUOISE** : Courriel nous nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D5 du 26/11/2023. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean-Baptiste RIPERT

